

Merci d'encourager nos commanditaires

Résidences Marcel Roy

Pour personnes autonomes de
55 ans et plus

Appartements de 3 1/2 – 4 1/2

7130 rue Marie-Victorin

Montréal QC H1G 2J5
Téléphone : 514-321-9328
Télécopieur : 514-321-1168



Chantal Dugas
Pharmacienne propriétaire

Chantal Dugas, pharmacienne
9030 Maurice-Duplessis
Rivière-des-prairies (QC)
H1E 6P7
T (514) 648-5350
F (514) 494-5690
dugasc@groupeproxim.ca

Lun. au vend.
9h à 19h
Samedi
9h30 à 17h
Dimanche
Fermé

membre affilié à

Proxim

Rendez-vous au Chalet du Ruisseau



C'est mercredi le 3 avril pour le dîner que nous pourrons
nous sucrer le bec en bonne compagnie à rejoindre
à la Chalet du Ruisseau

12570 rue Fresnière
ST-Benoît-de-Mirabel, J7N 2R9

Venez nous rejoindre à partir de 10H30 le 3 AVRIL

Aucun transport n'est organisé.

Le coût du repas taxes incluses: \$14.95 (spécial)
(pourboire non inclus)

**Pour bénéficier de ce prix, vous devez réserver
Au 514-643-0930 avant le 28 mars.**

La Capitale

Assurances générales



- Profitez de **rabais de groupe exclusifs aux membres de l'AQDR**, sur vos assurances auto, habitation et véhicules récréatifs

- Renseignez-vous
Tél. sans frais: 1-855-208-7767

BETOWEL

Économie sur vos achats de
peinture (code 21149)

Journal - printemps 2013

AQDR
Rivière-des-Prairies

9140, boul. Perras local 211, Montréal H1E 7E4 Téléphone : 514-643-0930

Association Québécoise de Défense des Droits des Personnes Retraitées et Préretraitées

Dans ce numéro : Des informations et nouvelles pour vous

La mission de l'AQDR et le Conseil d'Administration	2
Le mot du Président	3
Les coordonnées et l'horaire du bureau	4
Reprise d'un logement et rien n'est à l'abri des fraudeurs	5
Assemblée générale annuelle et Avis de recherche	6
Conférence et Remerciements	7
Protecteur des aînés et Programme de logements adaptés	8
Illégalité des baux en résidences pour aînés	9-10
Anniversaires	11
Commanditaires et Activités	12

La mission officielle de l'AQDR est :

- La défense collective des droits des personnes retraitées et préretraitées.
- Les activités socio-politiques constituent les démarches fondamentales de l'Association.

En considération de sa vision du vieillissement, les prises de position de l'AQDR s'inscrivent dans toutes les problématiques qui concernent les personnes de 55 ans et plus, soit : les régimes de pensions, le revenu, le logement, la sécurité, la violence, l'âgisme, l'exclusion sociale, la santé, le maintien et les soins à domicile, la médication, le transport, enfin tout ce qui touche les personnes âgées quotidiennement.

Le conseil d'administration de l'AQDR-RDP



Jean-Paul Tremblay
Président



Bernard Milette
Vice-président



Liliane Simard
Secrétaire



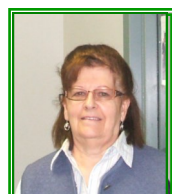
Jean-Claude Thérioux
Trésorier



Rosane Carrier
Administratrice



Gérard Haché
Administrateur



Suzanne Duchesne
Administratrice

Comité du Journal RDP

Coordonnatrice : Georgette Huard, Écriture des articles : Liliane Simard
Correction et matériel : Rosane Carrier, Liliane Simard. Imprimerie et distribution : Gérard Haché
Aide informatique : Armand Des Alliers. (4 parutions par année)

Bon Anniversaire à tous nos



MARS

Asselin Bernier Simone
Auger Juliette
Bazin Michel
Caron Jean
Carosella Alessandro
Carrier Rosane
Charpentier Lise
Ciaburi Raymonde
Décarie Doris
Denis Yvon
Denis Mireille
Désy Nicole
Dinardo Camillo
Dubé Lydia
Dubois Johanne
Gagné Pierre
Gagnon Guylaine
Gilbert Robert
Grégoire Georges
Grenier Gilles
Guerrou Annette
Guillemette Albert
Innocent Emmanuel
Justino José
Lacoste Yvon
Lévesque Aline
Mercaldi Gaetano
Milette Bernard
Monaco Ida
Morin Michel
Robillard Danielle
Thériault Gérald
Tremblay Berthier
Trempe Murielle
Vanin Hélène
Valois Henri
Watson Philip
Zamor Charles-Pierre

AVRIL

Barbieri Angelo
Bérubé Denise
Blais Jacques
Boisvert Colette
Boisvert Marc-Aurèle
Bouchard Yvan
Brault Gilles
Breault Denise
Brosseau Micheline
Brunet Denis
Caron Gérald
Christin Ronald
Dansereau Roland
Deland Claude
Di Mora Filippo
Dumoulin Gaston
Dupuis Fernand
Florence Daniel
Gagné Lise
Gagnon Ghislain
Giguère Lise
Huard Ghislaine
Imbeault Agathe
Labelle Claude
Laflamme Aubé Francine
Lavoie Jean-Yves
Layette Richard
Malenfant Francine
Mercier-Ferrante Madeleine
Morin Serge
Noreau Bruno
Ouellet Gaétan
Pelletier Mireille
Plante France
Poirier Jacques
Poirier Linda
Ranno Vittorio
Rumoro Pasqualino
St-Pierre Diane
Turpin Denis
Yves Robert

MAI

Ayotte Robert
Barrasso Michel
Bernard Jacques
Bilotta Vincenzo
Cadoret Jeanne-D'Arc
Caron Jean-Claude
Champagne Robert
Côté Huguette
Deschênes Guy
Di Giandomenico Michelina
Di Venere Adamo
Emond Mireille
Giancola Antonietta
Gingras Claudette
Girard René
Girouard Sylvie
Hazel Arthur
Hogue André
Ioannone Alfonso
Jolin Diane
Langlais Denis
Lapointe Denise
Lavictoire Ghislaine
Leboeuf Gaston
Mallette Réal
Manganelli Dolorès
Ménard Jean
Nardozi Franco
Paré Maurice
Passucci Piero
Pépin Claveau Normande
Robert Ginette
Roman Georges
Talbot Yvon
Tamburro Antonio
Turgeon Georges



Baux en résidence pour aînés L'AQDR confirme leur illégalité (suite de la page 9)

Le fardeau de la preuve de ces irrégularités repose abusivement sur les locataires âgés qui doivent individuellement initier une procédure à La Régie du logement pour faire valoir leurs droits. Or, peu de personnes aînées en résidence recourent à la Régie par vulnérabilité, précarité économique, crainte des représailles ou intimidation.

L'AQDR réclame que le règlement de la Certification prévoit que les Agences de la santé et des services sociaux exigent que chaque résidence dépose ses baux, annexes, et règlements au moment de la demande de certification.

L'AQDR réclame la création d'une autorité chargée de contrôler la validité des baux dans les résidences pour aînés. L'AQDR demande qu'un registre des baux soit mis en place afin de garantir la conformité des contrats de logements collectifs transmis aux locataires aînés. Ces mesures permettraient aux aînés de se débarrasser du lourd fardeau de la démonstration du caractère illégal de clauses incluses dans leur bail.

L'AQDR, les autres groupes d'aînés et la population en général attendent du gouvernement des signaux clairs que les abus de droits ne seront plus admis dans les services aux aînés !

L'AQDR ne doute pas que la direction du MSSS comme le Réseau des résidences formuleront beaucoup d'arguments pour minimiser les constats et recommandations des deux études ; mais les groupes d'aînés et la population en général attendent du gouvernement des signaux clairs qu'il est élu pour changer les choses

Ref: AQDR National; www.aqdr.org

Exemple de clauses abusives et illégales:

Contrôle des heures de visites ou de sorties, salles communautaires accessibles à des heures précises, interdiction de choisir les couleurs de leur logement, interdiction de bouilloire ou de grille-pain, restriction quant à la garde d'un animal de compagnie.

Certaines clauses accordent la permission de s'introduire dans les lieux habités par les aînés sans qu'il y ait nécessairement urgence et sans donner d'avis préalable.

Certaines résidences exigent un certificat médical avant la location d'un logement, etc.

Le mot du Président

Très chers membres bonjour.

Comme vous le savez, au moment d'écrire ces lignes, le printemps est à nos portes malgré un soubresaut de l'hiver qui nous apporte encore quelques flocons de neige.



À l'AQDR de Rivière des Prairies, nous nous préparons pour notre Assemblée Générale Annuelle (A.G.A.) de 2013 qui aura lieu le 22 mai prochain. L'Assemblée Générale Annuelle est une rencontre obligatoire prévue aux statuts et règlements de notre association. C'est un moment privilégié pour vous informer, d'échanger avec les administrateurs et avec les autres membres.

Comme membre, vous avez le droit de vote, le droit à l'information, le droit de vous exprimer ET vous avez le droit de vous présenter comme administrateur au sein du Conseil d'administration de votre association. De nouveaux administrateurs apportent un renouveau au sein d'une équipe, une nouvelle vision ainsi que de nouveaux défis à relever.

Vous avez quelques heures de libre dans votre semaine? Pourquoi ne pas les utiliser à faire du bénévolat. Des centaines d'organismes sont à la recherche de personnes comme vous pour les aider. Quelque soit votre champ d'intérêt, vous pouvez sûrement vous intéresser à une cause qui vous tient à cœur. En 2012 selon le site de l'action bénévole, seulement au Québec les bénévoles sont plus de deux millions de personnes à consacrer annuellement près de 385 millions d'heures de bénévolat dans toutes les régions

L'AQDR-RDP a participé à la collecte de baux en résidence pour aînés. Cette collecte fut difficile car nous devons convaincre les aînés approchés pour cette collecte, que cela ne leur porterait aucun préjudice et que cela se faisait de façon anonyme. À tous ceux qui ont participé, Je vous remercie de votre confiance et de votre collaboration.


Je vous invite donc chers membres, à venir nous rencontrer le 22 mai prochain à votre Assemblée Générale Annuelle.

Jean-Paul Tremblay

Président AQDR-RDP

9140, boul. Perras, bur. 211, Montréal, H1E 7E4
Téléphone : 514 643-0930 -Télec. : 514 643-4467
Courriel AQDR-RDP : aqdr-rdp@videotron.ca
Site Internet AQDR National : aqdr.org

Bureau fermé
lundi le 1er avril
et
lundi le 20 mai

HORAIRE DU BUREAU 
SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT
DU LUNDI AU JEUDI 10H00 À 12H00
ET 13H00 À 16H00
TÉLÉPHONEZ AVANT DE VOUS PRÉSENTER



Le président vous accueille
PARTICIPEZ AUX SOUPERS DE FRATERNITÉ

AU RESTAURANT TEDDY'S
12825 RUE SHERBROOKE EST
Tél. : 514-642-2879



Nous y serons à compter de 16h30
Les 16 avril, 21 mai et 18 juin 2013

Prix de présence. Il n'est pas nécessaire d'être membre pour participer à nos rencontres de fraternité. Amenez vos amis(es).



Baux en résidence pour aînés
L'AQDR confirme leur illégalité
Communiqué de l'AQDR National

L'AQDR a entrepris sous la direction de son président, Louis Plamondon, juriste et sociologue, et d'un spécialiste en droit du logement, Me Paul Maheu, une recherche portant sur les baux qui régissent la vie des aînés en résidences privées afin de savoir si ces baux étaient conformes à la loi. Un appel aux 40 sections et à leurs partenaires a permis de recueillir 101 baux, dont 28 complets.

Les baux en résidences privées ont une particularité : ils s'accompagnent de règlements où le locateur précise certaines conditions que doivent respecter les locataires de ces résidences pour se conformer aux exigences du propriétaire. Première irrégularité : une grande majorité de résidents ne disposaient pas de copie de ces règlements probablement parce que le gestionnaire n'en avait pas remis copie au moment de la signature du bail.

Ces 28 baux complets représentent un nombre considérable de logements, plus de 38 394 logements. En effet, en comparant des baux de résidences différentes appartenant à un même réseau, les chercheurs en sont arrivés à la conclusion que pour un même réseau les baux étaient similaires, voire identiques.

Déjà en 2011, la Professeure Marie Annik Grégoire de l'Université de Montréal, dans une étude comparable, publiée dans la Revue du Barreau du Québec, visant 13 baux et 19 000 logements, concluait :

« Tous les baux complets étudiés contenaient au moins une et souvent plusieurs dispositions illégales. Cela nous amène aussi à conclure à une apparente insuffisance des dispositions normatives régissant ces baux et des contrôles étatiques permettant d'assurer le respect de ces normes. [1] »

La validité des deux recherches est renforcée par le fait que deux échantillons distincts de résidences en sont la source : un seul bail leur était commun. Ces deux recherches regroupent donc 40 baux et représentent au total plus de 57, 000 unités de logements soient près de 50% des unités sur le marché.

Un nombre très important de résidences ne respectent pas les règles qui doivent normalement régir les rapports entre propriétaires et locataires et vont ainsi à l'encontre de la loi de la Régie du logement ou encore de la Charte des droits de la personne.



*Une demande légitime;
La création d'un poste
de protecteur des aînés vulnérables*

L'AQDR et son porte-parole M. Louis Plamondon demande la création d'un poste de protecteur des aînés, plus précisément un protecteur des personnes âgées et handicapées, vulnérables.

L'Association Québécoise de Défense des Droits des personnes Retraités et Préretraitées désire un défenseur, un protecteur qui soit rattaché à la Commission des droits de la personne à titre de vice-président et qui ait un pouvoir judiciaire, qui interviendrait en cas d'urgence.

Un protecteur des aînés amènerait les différents intervenants, comme le curateur public, le coroner, les services de police et même à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, à mieux collaborer; ce qui accélérerait l'analyse des dossiers. Nous aurions un interlocuteur plus axé sur l'action, nous confirme M. Louis Plamondon, président de l'AQDR National.

L'AQDR a déjà rédigé un projet de loi sur le protecteur réclamé. Une rencontre avec le Dr Réjean Hébert, ministre responsable des Aînés, était prévue avant la fin de l'année. L'histoire est à suivre...

Source : Marie-Josée Lacroix, journal Le Bel Âge, décembre 2012.

Saviez-vous que...

Il existe un programme *Logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA)*, qui accorde une aide financière aux aînés, à faible revenu, pour apporter des adaptations mineures à leur maison ou à leur logement afin qu'elles puissent continuer à y vivre de façon autonome et sécuritaire.

Vous devez avoir 65 ans et plus; avoir de la difficulté à accomplir certaines activités quotidiennes.

Ces adaptations doivent être intégrées à votre logement et être permanentes. Ex: barre d'appui près de votre baignoire, robinets ou poignées faciles à utiliser; main courante dans votre escalier; etc.

Pour obtenir les informations nécessaires, communiquer avec votre municipalité ou avec la Société d'habitation du Québec au numéro: 1-800-463-4315

Source: www.shq.gouv.qc.ca

Saviez-vous que... REPRISE D'UN LOGEMENT

Pour la reprise d'un logement, certaines conditions s'appliquent dans les délais et avis donné par le propriétaire. Par exemple, l'avis écrit doit comprendre: la date prévue de la reprise le nom de la personne visée par la reprise et le degré de parenté ou le lien de cette personne avec le propriétaire.

DE PLUS, pour un bail d'un an se terminant le 30 juin 2013, le propriétaire DOIT AVOIR AVISÉ PAR ÉCRIT LE LOCATAIRE au plus tard le 31 décembre 2012.

Ceci n'est qu'un exemple.

Votre avis est verbal ou il a été donné après le 31 décembre 2012, vous devriez vous renseigner auprès de la régie du logement.



Dans le doute, il ne faut pas hésiter à se renseigner, il n'est jamais trop tard pour éviter une injustice.

Région de Montréal, Laval et Longueuil

Tel : 514-873-2245

Autres régions: 1-800-683-2245

***Rien n'est à l'abri des fraudeurs.
Communiqué par Revenu Québec***



Des fraudeurs auraient envoyé des documents imitant ceux de Revenu Québec aux membres de familles endeuillées dans le but de leur soutirer de l'argent.

Dans ces documents, les fraudeurs prétendent que les dossiers fiscaux des personnes décédées ont été révisés et qu'une somme d'argent doit être payée. Les familles sont ensuite invitées à envoyer de l'argent dans une case postale. Revenu Québec ne procède jamais de cette façon.

Vous êtes invités à dénoncer tout type d'action frauduleuse de ce genre à Revenu Québec et aux autorités policières.

Pour plus de renseignements sur le règlement d'une succession, communiquez avec Revenu Québec: 1-800-267-6299

Assemblée générale annuelle 2013



Le 22 mai 2013

au

9140 boul. Perras Rivière-des-Prairies

Il y aura élection de 4 postes d'administrateurs.
Si la défense des droits vous intéresse,
n'hésitez pas à nous faire part de votre candidature.

Un avis de convocation confirmant la date et l'heure
ainsi que l'ordre du jour sera posté à tous les membres.

Avis de recherche

Nous recherchons une personne bénévole ayant une connaissance des ordinateurs et du matériel informatique pour aider lorsque survient un «bug» ou dysfonctionnement informatique.

Cette personne devra avoir des connaissances en réseaux domestiques, avec un système de sauvegarde et connaître Microsoft Office.

Connaissance de: Windows XP; Windows 7; Windows 8.

Si le défi vous intéresse, nous vous invitons à nous appeler au 514-643-0930. Nous serons heureux de vous rencontrer.



Les lettres de l'alphabet

26 petites lettres seulement... mais dépendant de leur séquence les unes derrière les autres, elles réveillent les souvenirs, nous font sourire ou pleurer, nous font nous émerveiller ou craindre les pires catastrophes.

Alors il faut les utiliser pour semer la joie, l'amour et la paix autour de soi.

Oui, 26 petites lettres qui mènent la terre entière...



conférence printemps 2013



I

Cette conférence se donnera à la
Bibliothèque de Rivière-des-Prairies,

9001 Boul. Perras,
Montréal H1E 6P6

Obligation de réserver (places limitées) 514-872-9425

LA SÉCURITÉ DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN POUR LES AINÉS

Le 23 avril 2013 à 13h30

Par la Société de Transport de Montréal

Le transport en commun figure au deuxième rang parmi les transports privilégiés par les personnes âgées dans leurs déplacements. Cependant plusieurs personnes âgées évitent d'utiliser les transports en commun et la marche par peur de tomber ou d'être agressées.

Un préventionniste de la STM viendra vous rencontrer pour vous informer des mesures de sécurité que vous devez adopter dans les transports en commun.

Remerciements pour les conférences 2012-2013

Le conseil d'administration de l'AQRD de Rivière-des-Prairies tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué à faire de près ou de loin un succès de ces conférences présentées à la fois à la bibliothèque de Rivière-des-Prairies, à la Résidence Lionel-Bourdon et au Centre Communautaire de Rivière-des-Prairies.

Il est à noter que ces conférences sont gratuites et offertes à tous. Nous remercions les personnes qui se sont déplacées pour y assister. C'est par l'information que nous pouvons défendre nos droits!

Merci à nos conférenciers;

- * Membres du Barreau de Montréal (6 conférences)
- * Le Regroupement Québécois pour Personnes avec Acouphènes (1 conférence)
- * La Société de Transport de Montréal (1 conférence)
- * La Député d'Honoré Mercier; Mme Paulina Ayala et son équipe (2 conférences)
- * Tandem Montréal (2 conférences)
- * Agence du Revenu Canada (1 conférence)